

Proposition 11-2

Conforter le positionnement mondial de la région capitale

Pour un financement assuré des projets d'infrastructures du Grand Paris

ETAT DE LA QUESTION

Contexte et enjeux

Face à la concurrence croissante des métropoles au niveau international, il est nécessaire d'agir sur les facteurs d'attractivité de la métropole francilienne pour renforcer son positionnement.

Parmi les éléments d'attractivité nécessaires à son rayonnement international, la CCIP considère que **la qualité des infrastructures de transport est essentielle**. Le projet Grand Paris, projet majeur de développement économique et territorial de la région capitale, est d'ailleurs centré autour d'un projet d'infrastructure qui vise à relier les pôles de développement francilien entre eux et avec les portes à l'international.

Le développement économique et l'attractivité internationale du Grand Paris **exigent une fluidité des échanges** tant en interne qu'à l'échelle internationale. Ceci implique une mise à niveau des transports publics au sein de la métropole, une amélioration des connexions entre métropoles régionales et le développement de « portes à l'international » offrant un standard de qualité du niveau d'une métropole mondiale.

L'**efficacité des transports publics** est un élément de l'attractivité des métropoles pris en compte par les entreprises internationales dans leurs **projets d'implantation** et par les hommes d'affaires et les touristes dans leur **choix de destination**.

En ce sens il est indispensable de s'assurer de la réalisation des projets d'infrastructures identifiés comme nécessaires sans remettre régulièrement en cause les calendriers prévisionnels en fonction des évolutions conjoncturelles. Le risque est grand de voir la métropole capitale perdre son positionnement dans la compétition mondiale à trop retarder l'achèvement des chantiers indispensables à son développement.

LES PROPOSITIONS DE LA CCIP

1 — Assurer les financements **publics** destinés aux projets d'infrastructures du Grand Paris

Ces projets d'infrastructure sont indispensables pour créer un environnement favorable au développement économique du Grand Paris. Ils favorisent la fluidité des échanges et des déplacements et contribuent à l'attractivité internationale de la métropole capitale. Ils favorisent un environnement propice au développement de **l'emploi**, au maintien de la **cohésion sociale** et à la croissance et contribuent à attirer les capitaux privés nécessaires au **développement de nouveaux projets économiques et urbains**.

En ce sens l'investissement public nécessaire à la réalisation des infrastructures est un puissant levier pour mobiliser l'investissement privé nécessaire aux projets de développement de la métropole capitale (réalisation de 70 000 logements par an, aménagement des nouvelles gares, développement de nouveaux pôles économiques, ...).

Il est donc indispensable de garantir le financement de ces investissements publics sans être dépendant des alternances conjoncturelles. Si tous les acteurs doivent prendre leur part dans ce financement, la CCIP est attentive à ce que la part demandée aux entreprises ne soit pas disproportionnée et ne les pénalise pas dans une période où beaucoup d'entre elles sont fragilisées par la situation économique actuelle.

A titre d'exemple, le coût du Grand Paris Express et du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France est évalué à **32,4 Mds d'euros**. A ce stade, dans le cadre du protocole d'accord entre l'Etat et la Région du 26 janvier 2011, il est prévu que l'Etat apporte une dotation spécifique de 4 Md€ ; 12 Md€ proviendront du Plan de mobilisation de la Région Ile-de-France pour les transports ; entre 9 et 14 Md€ proviendront de l'emprunt et 5Md€ de recettes fiscales nouvelles (création d'une nouvelle taxe spéciale d'équipement au profit de la société du grand Paris et modernisation de taxes existantes : taxe et redevance « bureaux », produit d'imposition forfaitaire s'appliquant au matériel roulant).

Les entreprises contribuent déjà majoritairement au budget de fonctionnement des transports franciliens à travers le versement transport (VT). Elles financent par ailleurs généralement la moitié de l'abonnement transport de leurs salariés. Les entreprises financent ainsi aujourd'hui près de la moitié du budget de fonctionnement des transports collectifs franciliens (près de 4Md€). La tendance a toujours été récurrente de demander une augmentation du VT pour augmenter les ressources du STIF. Cette tendance ne peut perdurer éternellement ! **Le VT ne peut être une variable d'ajustement pour le financement du fonctionnement des transports en commun.**

La CCIP ne conteste pas la nécessité d'une revalorisation de la taxe sur les bureaux pour une contribution exceptionnelle du monde économique à ce projet majeur pour l'avenir **de l'Ile-de-France** qu'est le Grand Paris. Cependant, elle estime nécessaire de tenir compte de la conjoncture et de l'impact néfaste que pourrait avoir une revalorisation trop brutale de ces contributions sur l'économie francilienne. Dans ce sens elle s'est félicitée du lissage des augmentations de la redevance pour création de bureaux introduit par amendement à la Loi de finances rectificatives 2011 et poursuivra ses actions pour que la taxe sur les bureaux puisse également être lissée afin d'absorber la hausse brutale des tarifs. Elle sera également attentive à ce que la réalisation du projet prenne bien en compte les besoins des entreprises (accès des zones d'emploi, ...).

Plus largement, la CCIP rappelle la nécessité d'assurer le financement de l'ensemble du projet Grand Paris. L'infrastructure de transport est un levier pour le développement des territoires, mais il ne faut pas oublier le financement des contrats de développement territorial également prévus dans le projet Grand Paris, notamment les projets d'aménagement autour des nouvelles gares. Compte tenu des incertitudes pesant sur leur financement et du manque de ressources publiques, **la CCIP s'inquiète d'une nouvelle mise à contribution des entreprises** qui pénaliserait leur compétitivité et le dynamisme de l'économie francilienne.

2 — Faire aboutir dans les délais les projets d'infrastructures indispensables au développement du Grand Paris et à son positionnement de **métropole mondiale**

La CCIP insiste sur la nécessité de voir aboutir les projets suivants.

- **Réaliser les projets inscrits au plan de mobilisation pour les transports**
- **Assurer la réalisation du projet « Grand Paris Express »** qui desservira les différents pôles économiques stratégiques et les portes à l'international. Il constitue un projet majeur structurant pour l'avenir du réseau francilien. Il est indispensable de **garantir** la réalisation de cette infrastructure innovante et à grande capacité **dans son intégralité** en précisant le calendrier global et le phasage des différents tronçons.

- **Permettre un accès direct aux aéroports depuis la capitale**, en particulier à Paris-Charles de Gaulle. La desserte de cette plateforme doit atteindre une qualité « Airport Express » comme c'est le cas dans d'autres grandes métropoles.

- **Achever une rocade TGV complète et développer les liaisons vers les capitales européennes pour faire du Grand Paris le nœud essentiel du réseau ferroviaire français et européen.**

L'amélioration du maillage du réseau à grande vitesse renforcera le rôle structurant du réseau ferroviaire au plan national et favorisera le lien avec les grandes métropoles françaises tout en leur apportant des accès à l'international. En ce sens il est nécessaire de :

- créer de nouvelles gares TGV interconnectées au réseau du Grand Paris (La Défense, Pleyel, Orly) ;
- conforter les entrées TGV dans la capitale avec la réalisation de lignes nouvelles comme Paris Normandie (LNPN) ;
- achever la rocade francilienne TGV, et notamment la rocade ouest TGV qui viendrait utilement compléter l'interconnexion sud TGV (avec le projet Grand Paris Express).

- **Achever le développement des infrastructures routières permettant le contournement du centre de la métropole et poursuivre l'amélioration de l'exploitation routière.** Il semble notamment indispensable d'achever le bouclage de la francilienne.



- **Favoriser une intermodalité rail/route/fer performante pour répondre aux besoins de mobilité métropolitains.**

La possibilité de changer de mode de transport dans de bonnes conditions au cours d'un même déplacement représente un enjeu clé pour l'avenir. En ce sens, il apparaît notamment nécessaire de répondre à de nouveaux usages et attentes pour faire des gares de nouveaux lieux de vie (télécentres, services, commerces), de faciliter les changements de modes de transport et de multiplier les interconnexions du Grand Paris Express avec les autres réseaux de transport en commun.

- **Développer le transport maritime et fluvial grâce à des stratégies portuaires renouvelées en saisissant l'opportunité du développement de l'Axe Seine.**

L'Axe Seine est le prolongement du Grand Paris dans la vallée de Seine jusqu'à Rouen et le Havre. Son développement économique doit être pensé dans une perspective mondialisée liée à l'insertion de la France dans les grands flux économiques permise par ses portes d'entrées maritimes et leurs relais continentaux. Son succès dépend notamment de la réalisation d'infrastructures majeures parmi lesquelles on peut citer :

- Construire le Canal Seine-Nord-Europe ;
- Développer la ligne nouvelle à grande vitesse Paris Normandie, qui permettra de libérer des sillons pour le fret et la logistique sur la ligne actuelle voire de disposer à terme d'une capacité de transport de marchandises à grande vitesse.
- Prolonger la Francilienne ouest, condition du développement de la future plateforme d'Achères
- Préserver et développer le port de Gennevilliers pour la logistique urbaine, en complémentarité du futur port d'Achères

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS
Direction Générale Adjointe
chargée des Etudes, de la Prospective et de l'Innovation

Rapports, prises de positions et études de la
CCIP sont consultables sur le site

<http://www.etudes.ccip.fr>

Contact expert

Unité aménagement, politiques urbaines et mobilité

Cécile Cabanes

Téléphone : 01 55 65 77 23

Mail : ccabanes@ccip.fr



**Chambre de commerce
et d'industrie de Paris**